

Méthaniseur : les « non » du maire

La commune de La Roche-Clermault ne paiera pas des travaux de voirie autour du site et s'oppose à la construction d'une canalisation. Elle dénonce aussi un « chantage » de la part de l'exploitant.

Ce n'est pas à la commune de la Roche-Clermault d'assumer ces conséquences. Dans le dossier au long cours du méthaniseur, qui met sous pression la localité du Chinonais, la municipalité ne paiera pas pour les « nuisances » nées de la mise en service de cette unité de production de biogaz. C'est la position de fermeté affichée par le maire, Guillaume Lambert, qui a dit deux fois « non » lors du conseil municipal du 6 juillet : d'abord à des travaux de voirie aux abords du site puis à la construction d'une canalisation souterraine demandée de longue date par l'exploitant.

« Le méthaniseur est fait et nous en subissons les conséquences »

« Nous recevons beaucoup de plaintes de gens à propos de problèmes d'odors, de voirie détériorée. Il y a aussi des inquiétudes par rapport aux activités à proximité du méthaniseur », a expliqué Guillaume Lambert aux élus de la commune, lundi soir. Toutes ces doléances sont exprimées dans un courrier adressé au conseil municipal il y a quelques jours, signé par une trentaine d'administrés de ce village d'environ 550 habitants. Parmi ces motifs de mé-



Le méthaniseur de La Roche-Clermault, près de Chinon, est entré en fonctionnement début avril 2026. (Photo NR, Julien Proult)

contentement, il y a la voirie, abîmée par les travaux de construction du site et l'intense circulation des engins agricoles – tracteurs et moissonneuses – convergeant vers le méthaniseur de la Contray depuis sa mise en service. « Des engins totalement disproportionnés par rapport à notre voirie communale », a souligné le maire, évoquant « des norias de tracteurs qui font la rotation toute la journée ».

Des travaux de voirie semblent donc indispensables. Mais qui les paiera ? Pas La Roche-Clermault, a prévenu Guillaume Lambert. D'abord parce que le

budget voirie de la commune ne le permet pas. Et, aussi parce que l'élu estime que ce n'est pas à la municipalité d'assumer les nuisances d'un équipement qu'elle a toujours voulu voir sortir de terre sur un autre site que celui finalement retenu.

La canalisation de la discorde

« J'invite tous ceux qui ont soutenu la construction de ce méthaniseur – la société Contray Énergie, GRDF, la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (Sieil), les services de la préfecture – à

prendre leurs responsabilités », a déclaré le maire en séance. « Ils ont poussé, ils ont voulu que le méthaniseur soit fait. Aujourd'hui, le méthaniseur est fait et nous en subissons les conséquences. »

Louis Chevalier, propriétaire et exploitant du méthaniseur via la société Contray Énergie, a lui aussi été sollicité. « Il m'a dit qu'il n'interviendrait que si la commune donnait son accord pour autoriser les travaux pour laisser passer la canalisation de gaz qui permettrait de relier le méthaniseur au réseau existant, a précisé le maire. Je refuse de céder à ce chantage et je ne sou-

haite pas autoriser les travaux pour l'enterrement de la conduite de gaz. » La construction de cette conduite de gaz souterraine est au cœur du dossier depuis de longues années. Le refus de la municipalité, déjà exprimé par Jérôme Field, prédécesseur de Guillaume Lambert à la mairie, a été attaqué devant la justice administrative par Contray Énergie et GRDF, exploitant du réseau de gaz. Après le tribunal administratif d'Orléans, la cour administrative d'appel de Versailles a donné raison à la commune il y a quelques mois.

GRDF se pourvoit en cassation

Lundi soir, Guillaume Lambert a indiqué que GRDF se pourvoierait en cassation devant le Conseil d'État. « Ça n'est pas le cas, pour l'instant, de la société Contray Énergie », a-t-il précisé, évoquant une possible nouvelle audience « dans un horizon de deux ans ».

En attendant, le dossier du méthaniseur devrait encore alimenter les débats du conseil municipal. Lundi soir, le double « non » du maire a été suivi par son conseil municipal à l'unanimité. Y compris par Pierre Chevalier, père de Louis Chevalier et seul élu d'opposition au conseil municipal.

Julien Proult

Contactés, GRDF et Contray Énergie n'ont pas donné suite.